

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du lundi 18 mars 2019

N° 47/2019

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date 11 mars 2019, se sont réunis le lundi 18 mars 2019, à 19h00, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

1. Choix de l'entreprise pour la création d'un columbarium dans le cimetière
2. Tarif pour « Intramuros »
3. Heures complémentaires au service technique pour les travaux de printemps
4. Rapport annuel 2017 sur l'assainissement collectif des Hautes Portes.
5. Reconduction de la convention assistance technique assainissement SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration)
6. Subventions 2019
7. Pour le budget « principal » :
 - compte de gestion 2018 du receveur principal
 - compte administratif 2018
 - affectation des résultats 2018 au budget 2019
8. Pour le budget « assainissement » :
 - compte de gestion 2018 du receveur principal
 - compte administratif 2018
 - affectation des résultats 2018 au budget 2019
9. Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Elisabeth Houvrard, Nadine Sepré

Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin, Mark Ferron (arrivé à 19h15), Pascal Bourdet

Absente excusée : Nathalie Dargier donne procuration à Elisabeth Houvrard

Absent : Antoine Meyza

Katia Feufeu est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 25 février 2019 envoyé par mail à chacun des conseillers, est approuvé.

- 1- Suite à la proposition de la commission « travaux » et après analyse des offres, les membres du conseil municipal décident par 8 voix pour, de retenir l'entreprise Walle de La Flèche pour la création d'un columbarium dans le cimetière pour un montant de 6 078.33€ HT. Cette dépense sera imputée à l'article 2116 du budget 2019.
- 2- Le Maire informe les membres du Conseil municipal des avantages à installer l'application INTRAMUROS sur les téléphones portables, avec un tarif préférentiel de 100 €/an à partir du 01 avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, au lieu de 144 € TTC. Les membres du Conseil municipal acceptent par 8 voix pour.

3- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du surcroît de travail dû à la représentation du spectacle numérique et de la préparation des parterres autour de l'église. Il a été demandé à l'employé communal un effort particulier et en accord avec lui, d'effectuer des heures complémentaires au mois de mars pour une durée de 25 heures. Les membres du Conseil municipal acceptent par 8 voix pour le paiement de ces heures effectuées.

4- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'assainissement collectif 2017. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif par 7 voix pour
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Madame Danielle Petit et Monsieur Mark Ferron concernés, n'ont pas pris part au vote

5- Convention assistance technique « assainissement collectif » (2019-2021) :

Vu la proposition du Conseil Départemental de la Sarthe de renouveler la convention d'assistance technique pour aider à développer et à gérer au mieux l'assainissement collectif de notre commune, pour une nouvelle période de 3 ans (2019-2021),

Vu le tarif établi à 0.40 € TTC par habitant pour 2019, indexé sur la variation de l'inflation en 2020 et 2021,

Vu les principales modalités d'intervention du SATESE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, autorise le Maire à signer ladite convention, avec le Président du Conseil Départemental. Madame Danielle Petit et Monsieur Mark Ferron concernés, n'ont pas pris part au vote.

6- Le Conseil municipal, par 9 voix pour, décide des subventions ci-dessous s'élevant à 2000 €

NOM DES ASSOCIATIONS	Article 6574	2019
Batterie Fanfare de Requeil/Château l'Hermitage		240
Société de chasse de Requeil/Château l'Hermitage		50
Foyer rural Requeil/Château l'Hermitage		550
Coopérative scolaire Requeil		100
Association La Cabriole, Requeil		

Animation Château-l'Hermitage		/
Les Fils Castéliens		200
Les Amis de l'Abbaye		
Ma Vie d'Château		
LDA (fourrière)		100
Croix Rouge		/
MFR Verneil Le Chétif		50
CFA(CCI)		/
L'Arche de Margot		50
		1 340
Subvention non affectée		660
ARTICLE 6574	TOTAL	2 000

7- Budget « principal » :

Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix pour, le compte de gestion 2018 du receveur municipal, identique au compte administratif 2018.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 8 voix pour, le compte administratif 2018. Il laisse apparaître un excédent de 160 318.83 € en section de fonctionnement et un déficit de 8 391.70 € en section d'investissement. Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, décide par 9 voix pour, l'affectation des résultats comme suit :

- affectation des résultats N-1 au compte 1068 : 8 391.70 €
- affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 151 927.13 €

8- Budget « assainissement » :

Les membres du Conseil municipal approuvent par 9 voix pour, le compte de gestion 2018 du receveur municipal, identique au compte administratif 2018.

Les membres du Conseil municipal approuvent par 8 voix pour, le compte administratif 2018. Il laisse apparaître un excédent de 7 143.42 € en section de fonctionnement et un déficit de 1 179.50 € en section d'investissement. Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, décide par 9 voix pour, l'affectation des résultats comme suit :

- affectation des résultats N-1 au compte 1068 : 1 779.50 €
- affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 5 363.92 €

9- Questions diverses

- Pour information, la commune devra verser 15 516€ au SIVOS

→ Pour l'école de St Ouen en Belin, la somme de 2 751€, correspondant à 2 élèves en maternelle et 1 en primaire, auxquels s'ajoute une participation à l'investissement, pour 2018, de 156.54€

→ Pour l'école de Requeil, la somme de 12 609 €, correspondant à 15 enfants en primaire (363€/ par enfant) et 6 enfants en maternelle (1194€ / enfant).

- Devis reçu pour la chaudière de la Mairie – attente de réponse pour des subventions éventuelles.
- Devis en cours de réception pour l'allée Royale.
- Disfonctionnement sur l'éclairage de deux lampadaires au centre bourg (l'entreprise LTP est en cours de résolution).
- Relevage de certaines tombes au cimetière à prévoir d'ici fin de l'année.
- Pollution constatée à Château l'Hermitage par les pompiers (eau bleutée et blanche route du Pont)
- Syndicat des poubelles Val de Loir : appel d'offre en cours pour ramassage des poubelles et traitement en déchèterie
- CDC :
 - projet bâtiment blanc à Loire Eco Park
 - Accord départemental pour zone photovoltaïque à Aubigné Racan
 - Projet centre de pêche à la Bruère
 - Création de 6 postes pour la garderie de Pontvallain
- Nouvelle société qui va s'installer à la place des locaux du FDGDON à Requeil
- Grand débat du 8 mars à Mansigné (peu de monde)
- Info sur la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée à l'école de Requeil (après une fermeture l'an passé).
- Deuxième tour d'appel pour la candidature du poste de la secrétaire de la Mairie de Château l'Hermitage
- Remerciement du département de l'Aude pour l'aide financière de 250€ versée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,
Katia Feufeu



le Maire,
Jean-Luc Lorient

